



**MAIRIE DE BOUSSENS
31360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 31 mai 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 15
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 7-1

L'an **deux mille vingt et un** et le **10 juin**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Madame Sylvie GÉRARD

**Objet : Maîtrise d'œuvre pour la Rénovation thermique des écoles
maternelle et élémentaire - Acceptation de sous-traitance à la Sarl
EREAH**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Sarl **2Y INGENIERIE**, 36 rue Pérignon, 31330 GRENADE souhaite sous-traiter la prestation *Réalisation des phases de maîtrise d'œuvre PRO-DCE/ACT/VISA-DET/AOR type de la Loi Mop de base pour les lots Chauffage, Ventilation, Plomberie et Électricité en partenariat avec le groupement d'entreprises SCM JARROT MONNIER / 2Y INGENIERIE*, qui lui a été attribuée lors du marché de Maîtrise d'Oeuvre pour la Rénovation thermique des écoles maternelle et élémentaire.

La Sarl **2Y INGENIERIE** souhaite que la **SARL EREAH**, 8 rue de Soyouz 31240 L'UNION, assure la sous-traitance relative à la prestation *Réalisation des phases de maîtrise d'œuvre PRO-DCE/ACT/VISA-DET/AOR type de la Loi Mop de base pour les lots Chauffage, Ventilation, Plomberie et Électricité en partenariat avec le groupement d'entreprises SCM JARROT MONNIER / 2Y INGENIERIE* pour un montant de **7 772.25 € HT** (sept mille sept cent soixante-douze euros vingt-cinq centimes hors taxes).

Monsieur le Maire présente toutes les pièces fiscales, sociales et professionnelles de l'entreprise concernée ainsi que la déclaration de sous-traitance (DC4) et demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la demande de sous-traitance pour la Phase de Maîtrise d'Oeuvre citée ci-dessus, formulée par l'entreprise **2Y INGENIERIE**.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande de sous-traitance présentée par la **Sarl 2Y INGENIERIE**, 36 rue Pérignon, 31330 GRENADE dans le cadre du marché de Maîtrise d'Oeuvre pour la Rénovation thermique des écoles maternelle et élémentaire, en faveur de la **SARL EREAH**, 8 rue de Soyouz 31240 L'UNION relative à la prestation *Réalisation des phases de maîtrise d'œuvre PRO-DCE/ACT/VISA-DET/AOR type de la Loi Mop de*

base pour les lots Chauffage, Ventilation, Plomberie et Électricité en partenariat avec le groupement d'entreprises SCM JARROT MONNIER / 2Y INGENIERIE, pour un montant de 7 772.25 € HT (sept mille sept cent soixante-douze euros vingt-cinq centimes hors taxes).

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance (DC4).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **15 juin 2021**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le **11 juin 2021**

Le Maire,
Christian SANS

